

de nature à instruire le peuple sur les questions sanitaires. La première objection que l'on va faire sera, sans doute, la dépense que nécessiterait une telle loi, et c'est l'objection la plus raisonnable aujourd'hui que l'on ne parle que d'économie, bien que nous n'ayons aucune occasion de la pratiquer. Mais cette objection tombera d'elle-même, si je puis réussir à prouver que cette dépense nous bénéficierait au centuple. Je vais maintenant attirer l'attention sur le côté financier de la question. J'ai prouvé très clairement qu'au moyen de cette législation, le Canada aurait conservé 20,000 de ses habitants ; prenons les trois quarts de ce chiffre, disons 15,000 habitants et voyons ce que ces 15,000 habitants représenteraient pour le pays. Examinons d'abord ce que coûtent les soins, les honoraires de médecins, etc. Il a été constaté par nos meilleures sociétés de charité qu'il y a 20 cas de maladies sérieuses pour chaque cas de décès ; ce qui fait 300,000 cas de maladies pour 15,000 décès. Quelle somme de souffrances est-il résulté de ces 300,000 cas de maladies, pour ne rien dire de la pauvreté et du crime qui s'en suit naturellement ? Les meilleures autorités médicales ont constaté que chaque maladie coûte \$40 ; soit \$12,000,000 de pertes pour le peuple canadien, sur 300,000 cas de maladies. Avançons d'un pas, toujours en puisant nos renseignements chez les sociétés de charité. On a déterminé que chaque cas de maladie dure 20 jours ; ce qui ferait, par conséquent, un total de 6,000,000 de jours.

En évaluant la perte du temps à \$2 par jour, nous aurons une perte de \$12,000,000 ou plus, et un total de \$24,000,000. Voici une perte directe ; mais il y en a une autre indirecte ; c'est que, durant ce temps de maladie, on n'ajoute rien à la richesse du pays. Il y a une autre perte directe. On a estimé que chaque émigrant vaut \$1,000 pour le pays, et que des 15,000 habitants décédés, 60 pour 100 meurent entre la naissance et l'âge de 10 ans et au-dessus de 50, ce qui laisse 40 pour 100 entre l'âge de 15 ans et 50 ans ; soit 6,000.

Quelques-uns pourront prétendre que c'est évaluer trop cher la vie d'un homme que de l'estimer à \$1,000, mais la bible dit : Est-ce qu'un homme ne donnerait pas tout ce qu'il possède pour conserver sa vie ; et les décès que l'on aurait pu prévenir, représenteraient, à ce taux, \$6,000,000.

Une deuxième objection que l'on soulèvera peut-être, c'est que l'enseignement de tout ce qui concerne la santé devrait être laissé aux médecins. Je reconnais que c'est en partie le devoir du médecin d'aider à appliquer une sage législation au sujet de la santé publique, mais son principal devoir est de se tenir entre son patient et la tombe ; et je suis fier de pouvoir dire qu'il n'y a pas une classe d'hommes qui soient plus prêts que celle des médecins à risquer leur vie, en allant au chevet des malades et en s'exposant aux maladies les plus malignes et les plus fatales. Mais, M. l'Orateur, ils sont également prêts à aider à prévenir ainsi qu'à guérir les maladies. Il y en a qui croient que la mort et la maladie viendront, quoi que nous fassions ; mais cela est une erreur. Le monde est régi par des lois fixes, et lorsque nous les enfreignons, nous en subissons les conséquences. L'objet de la législation que je suggère présentement est d'enseigner au peuple comment observer ces lois, et d'échapper aux conséquences de leur inobéissance.

Une troisième objection que l'on soulèvera sans doute, et qui souffrira beaucoup de discussion, c'est

“que toutes les questions d'hygiène et tous les règlements sanitaires devraient être laissés aux gouvernements provinciaux ou locaux.” Je ne veux pas que l'on me croie opposé à ce que chaque province ait un conseil d'hygiène ou quelque loi sanitaire ; loin de là. Je serais heureux d'apprendre que chacune d'elles a un conseil de ce genre et que ses lois sont rigoureusement observées. Je suis convaincu que le conseil d'hygiène de la province d'Ontario fait beaucoup de bien, et qu'il ferait beaucoup plus, si les gens étaient instruits sur les questions hygiéniques et les causes des maladies. Les maladies ne connaissent pas de limites provinciales ni municipales. Par conséquent, c'est sur le gouvernement fédéral que doit nécessairement retomber le soin d'instruire le public sur les questions d'hygiène. Je crois qu'il est tout aussi essentiel d'avoir un bureau fédéral d'hygiène, que d'avoir un ministère de l'agriculture, un ministère du revenu de l'intérieur ou même un directeur général des postes. Chaque province a présentement un ministre de l'agriculture, ou fonctionnaire semblable ; cependant, ils n'empiètent pas sur les attributions de notre ministre fédéral de l'agriculture. Chacun a ses devoirs particuliers à remplir. Le bureau d'hygiène pourrait être administré comme le ministère de l'agriculture.

Depuis que l'honorable ministre de l'agriculture occupe cette charge, il a établi une ferme centrale ou expérimentale, avec diverses succursales dans les différentes provinces. L'objet de ces fermes est de faire des expériences, afin d'enseigner aux cultivateurs le mode de culture le meilleur et le plus amélioré ; de leur faire connaître les semences dont ils peuvent se servir avec le plus de sûreté, de façon à retirer le plus de profits de leurs travaux ; et de leur indiquer les meilleurs animaux à élever et les meilleurs fruits à cultiver, afin de rendre la culture aussi profitable que possible.

Et, M. l'Orateur, pendant que ceci se fait, n'est-il pas tout aussi désirable qu'il y ait un département où l'on puisse recueillir des connaissances utiles, faire des expériences utiles, et qui puisse répandre parmi le peuple, ces connaissances quant aux meilleurs moyens de prévenir les maladies ? Pendant la dernière session, le professeur Saunders, de la ferme expérimentale, a informé le comité de l'agriculture qu'il avait importé de la Russie une variété de blé qu'il avait soumis à des épreuves, et qu'il le croyait égal, sous le rapport de la qualité, à n'importe quelle variété que nous avons, puis qu'il mûrirait dix ou douze jours plus tôt, de sorte qu'il échapperait aux gelées précoces des grandes régions à blé de l'Ouest et du Nord-Ouest. Si cela se réalise, cette expérience vaudra des millions pour le Canada, et la ferme expérimentale sera proclamée l'une des plus grandes entreprises du gouvernement, depuis la confédération. Or, M. l'Orateur, si nous avons un département semblable, où l'on pu faire des expériences sur la cause et l'origine des maladies, particulièrement de cette maladie redoutable appelée la tuberculose, qui se propage rapidement dans notre pays (ayant fait plus de victimes au Canada, l'an dernier, qu'aucune autre maladie) il en résulterait un grand bien.

Cette question devient importante, et les médecins et les savants de l'univers travaillent à découvrir si les animaux domestiques peuvent communiquer cette maladie à l'homme. Je crois qu'aujourd'hui les médecins sont à peu près également divisés sur cette question. Or, M. l'Orateur, si